



Aux membres de CIE Metaltec Fribourg

Fribourg, avril 2024 – LS

CIE METALTEC FRIBOURG - Comptes 2022/2023 / Budget 2023/2024

Chers membres,

Depuis l'Assemblée générale du 4 mai 2017, les comptes 2022-2023 et le budget 2023-2024 sont à disposition des membres pour une consultation avant notre Assemblée générale 2024 afin de gagner du temps lors de la présentation de ceux-ci le 2 mai prochain. Cela nous laissera ainsi plus de temps pour vous détailler les projets actuels de votre association. Lors de l'Assemblée générale, une présentation des comptes simplifiée sera projetée.

Comptes 2022/2023 :

Au niveau du compte de résultat et de ses produits, nous avons encaissé plus de produits en raison d'un nombre légèrement supérieur du nombre jours/apprentis suivis par vos apprenti-e-s en formation dans vos entreprises par rapport à l'année scolaire 2021/2022. Les subventions reçues par les cantons et les fondations dépendent du nombre de jour/apprentis au 15 novembre 2022.

Nous avons séparé la subvention de la fondation fribourgeoise (augmentée en 2020/2021 suite à l'adoption de la réforme fiscale des entreprises votée le 30 juin 2019 qui alloue désormais des montants nettement plus importants à la formation professionnelle) des autres subventions, afin de mettre en évidence le montant qui a été rétrocédé aux entreprises. Ce montant a ensuite été ajouté au fonds ACPC 2024 selon la décision de notre Assemblée générale 2021. Dès lors, le montant de CHF 59'200.00 a été attribué au fonds ACPC 2024, en diminution des produits. De plus, le compte « Autres produits », composé principalement d'un soutien de l'association « mère » Metaltec Fribourg, correspond à la participation à la charge salariale de nos moniteurs pour la mise en place d'actions de promotion du métier à hauteur de CHF 30'000.00.

Le compte « Préparation aux examens finaux » contient les finances d'inscription pour le cours de préparation proposé par nos moniteurs CIE, ainsi que les indemnités reçues par le SFP pour l'organisation des examens.

Le compte « Cours CIE non subventionnés » contient principalement des finances d'inscription aux cours CIE+.

Dans le comptes « Autres cours », il s'agit des finances d'inscription pour les cours de soudure et autres cours facturés séparément des CIE.

Le compte refacturation diverse contient la participation de l'association des CIE de « suissetec » aux frais Internet, en raison d'un partage de connexion.

Les charges ont été maîtrisées selon le nombre d'apprenti-e-s, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la dispense des CIE et de la bonne collaboration avec l'association Metaltec Fribourg.

L'exercice 2022/2023 clôture ainsi sur une perte de CHF 1'277.63.

Au niveau du bilan et de ses actifs au 31.07.2023, nous constatons une stabilisation des liquidités. Il faut tenir compte d'un montant important dans le compte « Créances envers des sociétés apparentées ». Il s'agit des versements effectués par l'association Metaltec Fribourg en fin d'année civile (décalage des exercices comptables). Au niveau des passifs, le fonds ACPC 2024 a été augmenté de CHF 59'200.00 comme expliqué précédemment. La fortune de notre association s'élève donc à CHF 507'542.37 au 31.07.2023.

Budget 2023/2024 :

Au niveau du budget, aucun élément particulier n'est à signaler pour les produits. Mise à part la participation de l'association Metaltec Fribourg à hauteur de CHF 80'000.00. L'élément majeur se situe au niveau des produits. Vous constaterez que nous bénéficions toujours d'une subvention plus que doublée de la fondation fribourgeoise. Il s'agit en effet de l'impact de la réforme fiscale des entreprises votée le 30 juin 2019 qui alloue désormais des montants nettement plus importants à la formation professionnelle. L'Assemblée générale du 9 septembre 2021 avait décidé de ne pas baisser les prix des cours interentreprises et avait validé l'octroi d'une délégation de compétence au comité afin d'allouer les subventions supplémentaires dans le cadre du futur déménagement des cours CIE à Villaz-St-Pierre pour la rentrée 2024. Dans ce sens, vous retrouvez une allocation budgétée à CHF 68'000.00 au « fond ACPC 2024 » qui permettra à notre association de déménager sans contraintes financières. Ce budget se base sur les éléments connus à ce jour, en prenant en compte une baisse du nombre d'apprentis, ainsi qu'une augmentation des salaires de nos moniteurs CIE (2 moniteurs supplémentaires CIE et un EPT pris en charge par Metaltec FR pour 4.5 mois). A la demande de l'association R-Suisse, nos moniteurs dispensent deux cours interentreprises (1^{ère} année et 3^{ème} année) à des classes d'apprenti-e-s recycleurs. Dans le compte de produits « Cours CIE pour tiers », il est budgété le montant qui sera facturé durant l'année 2023-2024. Le compte de charges « Achats marchandises CIE recyclage » contient toutes les dépenses en lien avec ces CIE. Le contrat de mandat avec l'association des recycleurs est convenu de manière à ce que notre association ne subisse pas de pertes par l'organisation de ces cours. Il est prévu de dissoudre CHF 24'000.00 dans le fonds « Déménagement ACPC » pour la prise en charge des salaires des moniteurs pour le travail effectué dans le cadre du déménagement à Villaz-St-Pierre. Ce budget 2023/2024 présente ainsi un bénéfice de CHF 1'497.00 au 31.07.2024, tenant compte de l'attribution d'un montant de CHF 68'000.00 au « fonds ACPC 2024 ».

Pour toute question concernant les comptes 2022/2023 et le budget 2023/2024, la Secrétaire se tient à votre disposition pour vous donner toutes les explications nécessaires.

Pour terminer, ces comptes et le budget ont été validés par votre comité. Les comptes 2022/2023 ont été vérifiés par les vérificateurs concernés.

Nous vous prions de croire, chers membres, à l'expression de notre très respectueuse considération.

Metaltec Fribourg



Laura Simonet
Secrétaire